

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure/CENTRE DE SORNETAN
 EREN/SERVICES CANTONAUX
EXPLORATIONS THEOLOGIQUES – UN SEMINAIRE DE CULTURE THEOLOGIQUE ET RELIGIEUSE

Règlement des Explorations théologiques

du 17.08.2017

Sous le terme Explorations théologiques, le Centre de Sornetan (Eglises réformées Berne-Jura-Soleure) et les Services cantonaux de l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel (EREN) dispensent une formation théologique pour personnes laïques.

Deux types de titres sont délivrés par les Explorations théologiques :

- **Diplôme** de culture théologique :
 cette voie s'adresse à des personnes qui envisagent un engagement professionnel dans leur Eglise. Le diplôme est un des prérequis exigés pour la formation diaconale dispensée par l'Office protestant de la formation (OPF)¹. Il permet également une reconnaissance d'acquis pour la partie théologique de la formation de catéchète professionnel dispensée par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.
 Les conditions d'obtention du diplôme sont décrites dans les articles 1-12 du présent règlement.
- **Attestation** de culture théologique :
 cette voie s'adresse aux personnes désireuses d'approfondir leurs connaissances ou d'utiliser les acquis de la formation pour leur engagement bénévole.
 Les conditions d'obtention de l'attestation sont décrites dans les articles 13-16 du présent règlement.

Voie diplôme

1. Buts généraux de la formation Explorations théologiques (voie « Diplôme »)

La formation a pour but l'acquisition d'un certain nombre de capacités, tant personnelles que théologiques. Le profil des compétences pouvant être acquises au terme du parcours de formation se présente à l'aide des catégories suivantes :

- *savoir* : connaissance des principales disciplines de la théologie ; connaissance du monde de la Bible ; introduction à l'exégèse et à l'herméneutique ; introduction à l'éthique ; introduction à l'ecclésiologie et à la théologie des ministères
- *savoir être* : aptitude à l'écoute et au dialogue, au travail en groupe, à la recherche personnelle et à la réflexion sur soi ; développement de sa propre spiritualité
- *savoir faire* : aptitude en méthodologie théologique ; maîtrise des outils de recherche documentaire ; aptitude à présenter un positionnement personnel argumenté et à en rendre compte; aptitude à analyser un problème de société sous l'angle théologique et à dégager des enjeux éthiques

¹ Par ailleurs l'OPF exige une formation professionnelle préalable : diplôme ES dans les domaines de la santé, du social ou de l'éducation; maturité professionnelle avec 2 ans d'expérience professionnelle; CFC avec 5 ans d'expérience professionnelle.

- *savoir devenir* : aptitude à transférer dans la pratique les acquis de la formation et aptitude à déceler les nouveaux besoins de formation (formation continue).

2. Conditions d'admission au diplôme

Les Explorations théologiques s'adressent à toute personne désirant réfléchir au sens de la vie et aux défis posés aujourd'hui à l'Eglise. Les personnes désirant suivre la voie Diplôme doivent de plus répondre aux conditions suivantes : bonne maîtrise de la langue française, à l'oral comme à l'écrit, maîtrise des outils de traitement de textes, capacité à lire et résumer des documents écrits. Avant de s'engager dans la voie Diplôme, elles doivent participer à un entretien avec les formateurs. L'accès à la formation peut exceptionnellement être refusé. Toutefois, avant tout refus, la personne concernée sera invitée à un second entretien.

Document à remplir pour l'entretien : formulaire d'inscription (annexe No 1).

3. Programme de formation, participation et inscription

Huit rencontres par année, d'octobre à juin, du vendredi 20h au samedi 17h en résidentiel : une année dite « biblique » aborde les grands textes et thèmes de l'Ancien et du Nouveau Testament ; une année dite « théologique » explore cet héritage face aux problématiques contemporaines sous l'angle des différentes disciplines de la théologie. Une lecture préparatoire est demandée avant chaque session. De plus les diplômant-e-s proposeront au minimum une présentation critique d'une de ces lectures ainsi qu'une méditation partagée avec le groupe.

Pour être validée, une année de formation doit avoir été suivie au minimum avec 80% de présence. L'inscription à l'année à venir se fait au plus tard jusqu'au 15 septembre auprès du Centre de Sornetan.

4. Deux cursus possibles pour l'obtention du diplôme

- *Cursus court* : deux ans de formation avec une série de 5 travaux écrits (art. 5) et un programme personnel de lectures complémentaires (bibliographie en annexe No 2).
- *Cursus long* : trois ans de formation avec une série de 3 travaux écrits (art. 6) et un programme personnel de lectures complémentaires (bibliographie en annexe No 2) ; cette formule peut encourager les participants fidèles (qui suivent le cours depuis 3 ans ou plus) à se perfectionner en visant le diplôme. Elle peut aussi favoriser les personnes disposant d'un temps annuel réduit pour leur formation et le travail personnel.

Durée: pour obtenir le diplôme, l'ensemble des travaux exigés doivent avoir été validés au maximum deux ans après la fin du cursus de formation.

5. Travaux écrits requis pour le cursus court (deux ans)

Il s'agit de rédiger 5 travaux écrits, soit un travail par discipline principale de la théologie :

- Nouveau Testament
- Ancien Testament
- Théologie systématique (avec une articulation éthique)
- Histoire de l'Eglise
- Théologie pratique.

Forme des travaux écrits :

- 2 exposés de 20 mn (de type « contribution de séminaire ») à faire lors de rencontres d'Explos (env. 12'000 signes espaces compris)
- 2 dissertations de 10-15 p. (min 40'000 – max 50'000 signes espaces compris)
- 1 mémoire de 25-30 p. (min 85'000 – max 95'000 signes espaces compris).

Les sujets à traiter et leurs objectifs sont convenus d'entente avec les responsables du cours. Une bibliographie est fournie par les formateurs si nécessaire.

Un règlement définit les exigences pour les 3 types de travaux : voir annexe no 3.

6. Travaux écrits requis pour le cursus long (trois ans)

Il s'agit de rédiger 3 travaux écrits, à choisir dans les principales disciplines de la théologie de la manière suivante :

- Ancien Testament ou Nouveau Testament
- Histoire de l'Eglise ou théologie systématique (avec une articulation éthique)
- Théologie pratique.

Forme des travaux écrits :

- 1 exposé de 20 mn (de type « contribution de séminaire ») à faire lors de rencontres d'Explos (env. 12'000 signes espaces compris)
- 1 dissertation de 10-15 p. (min 40'000 – max 50'000 signes espace compris)
- 1 mémoire de 25-30 p. (min 85'000 – max 95'000 signes espace compris).

Les sujets à traiter et leurs objectifs sont convenus d'entente avec les responsables du cours. Une bibliographie est fournie par les formateurs si nécessaire.

Un règlement définit les exigences pour les 3 types de travaux : voir annexe no 3.

7. Programme de lectures personnelles

Les participant-e-s disposent d'une bibliographie théologique de base, régulièrement réactualisée (voir annexe no 2). Ce programme de lectures a pour but de permettre de toucher à l'entier des diverses disciplines de la théologie et constituent en outre un arrière fond documentaire utile pour la réalisation des travaux écrits. Ce programme de lectures peut être complété pour permettre d'explorer plus en profondeur certains thèmes théologiques ou d'en aborder d'autres, moins connus.

8. « Journal de bord »

Les participants sont invités à tenir un « journal de bord » de leur parcours de formation (sous forme de classeur, cahier, etc.), dans lequel ils consigneront notamment les résumés concis des lectures préparatoires de chaque session et des lectures complémentaires, leurs notes de cours, ainsi que les faits saillants et questionnements apparus lors des sessions.

9. Evaluation des travaux écrits

Les formateurs des Explorations théologiques évaluent les travaux et en rendent compte aux candidats à travers une évaluation écrite. Des corrections, voire la reprise complète d'un travail, peuvent être demandées si nécessaire; cette possibilité peut être accordée une fois par travail. Les formateurs peuvent demander l'avis d'experts externes.

10. Prévention contre le plagiat

Il y a plagiat dans un travail lorsque des idées ou des formulations provenant de tiers dans un travail ne sont pas signalées comme telles mais présentées comme la propre création de l'auteur.

Plagier c'est en particulier : s'approprier le travail (ou partie de travail) de quelqu'un d'autre et le présenter comme sien ; inclure dans son propre travail des extraits de textes (livres, articles, articles de sites web même non signés) sans en mentionner l'auteur original ou la source ; modifier le texte d'un auteur en remplaçant ses mots par des synonymes ; ne pas placer entre guillemets les citations tirées d'une autre source.

Le plagiat peut motiver le refus de l'obtention du diplôme. En cas de plagiat, les formateurs peuvent toutefois exiger que le travail soit refait dans un délai d'au maximum 3 mois.

11. Obtention du diplôme

Les candidat-e-s au diplôme doivent avoir répondu à toutes les exigences citées ci-dessus pour prétendre à l'obtention du diplôme. L'ensemble de leurs travaux doit avoir été accepté et validé par les formateurs.

Voie attestation

12. Buts généraux (voie « Attestation »)

Comme pour la voie « Diplôme » (art. 1) la formation développe des compétences en termes de savoir, de savoir-faire et de savoir-être. Un accent particulier est mis sur le questionnement et le partage entre participants.

Les Explorations théologiques proposent une approche de sensibilité réformée de la Bible et des enjeux contemporains, cela dans le respect des convictions de chacun.

13. Conditions d'admission

Aucun titre ou engagement ecclésial n'est demandé. Comme dans toute formation d'adultes (et en particulier dans cette formation qui touche aux convictions personnelles), les participant-e-s doivent être capables d'accepter des questionnements, voire des remises en question et faire preuve d'ouverture face à des convictions parfois différentes des leurs.

Un entretien de discussion et de présentation de la formation est organisé avant la première session annuelle avec un des formateurs.

14. Programme de formation, participation et inscription

Même programme que pour la voie « Diplôme », mais sans les travaux et lectures personnelles :

- huit rencontres par année, d'octobre à juin, du vendredi 20h au samedi 17h en résidentiel : une année dite « biblique » aborde les grands textes et thèmes de l'Ancien et du Nouveau Testament ; une année dite « théologique » explore cet héritage face aux problématiques contemporaines sous l'angle des différentes disciplines de la théologie.
- une lecture préparatoire est demandée avant chaque session
- les participants présentent à tour de rôle une présentation critique de cette lecture ; ils peuvent également proposer une méditation au groupe.

Pour être validée, une année de formation doit avoir été suivie au minimum avec 80% de présence.

L'inscription à l'année à venir se fait au plus tard jusqu'au 30 septembre auprès du Centre de Sornetan.

15. Obtention de l'attestation

Les participants doivent avoir suivi au minimum une année « biblique » et une année « théologique ». Ces deux années doivent avoir été validées (art. 15).

Ce règlement entre immédiatement en vigueur et est valable également pour la période de formation actuelle.

Approuvé par le Comité du Centre de Sornetan le 17 août 2017.

Au nom du Comité du Centre de Sornetan :

Le président : *Pascal Flotron*

Annexes

1. Formulaire d'inscription pour la voie « Diplôme »
2. Bibliographie
3. Règlement des travaux des Explorations théologiques